



HAL
open science

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. 2016, Université de Nantes. hceres-02036142

HAL Id: hceres-02036142

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036142v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en
sciences maïeutiques

- Université de Nantes

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Santé

Établissement déposant : Université de Nantes

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le Diplôme de formation générale (DFG) en santé correspond aux trois années du 1^{er} cycle d'études permettant l'obtention du grade de licence (180 ECTS, european credit transfer system). Le DFG a pour but l'acquisition progressive de connaissances scientifiques générales et de savoir-faire pluridisciplinaires en sciences exactes, sciences biologiques, sciences médicales et sciences du médicament.

La Première année commune aux études de santé (PACES) est organisée à la faculté de médecine de Nantes, avec retransmission vidéo des cours magistraux (CM) et enregistrement en podcast (plateforme Madoc). Elle comprend un socle commun de sept unités d'enseignement (UE, intégrant CM et travaux dirigés ou TD) autour duquel s'articule une UE spécifique à chacune des filières : maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie auxquelles s'est ajoutée depuis 2013 la filière de masso-kinésithérapie. Les étudiants peuvent présenter un ou plusieurs concours, certains programmes étant totalement ou partiellement mutualisés. L'accès en 2^{ème} année de chaque filière est réglementé par un *numerus clausus*. Les 2^{ème} et 3^{ème} années (60 ECTS par an), propres à chaque filière, visent à approfondir les bases acquises en PACES avec pour finalité l'orientation des étudiants vers les différents métiers de santé offerts par les parcours.

Pour le DFG en sciences maïeutiques, les deux autres années suivant la PACES, et destinées à la formation spécifique, sont organisées au sein de l'école de sage-femme, implantée dans le CHU (centre hospitalier universitaire) de Nantes dans le pôle mère enfant. L'objectif de ce DFG est de former de futurs professionnels sages-femmes, en délivrant une formation axée sur la physiologie en 1^{er} cycle, et davantage sur la pathologie en 2^{ème} cycle.

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

Le but de l'offre de formation de la PACES est de permettre l'acquisition de connaissances transversales dans les différents domaines de la santé, offrant aux étudiants la possibilité de choisir s'ils le souhaitent l'ensemble des filières en maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie. La PACES a été mise en place à Nantes à la rentrée universitaire 2010-2011 pour les quatre formations de santé. En septembre 2013, la formation de kinésithérapie a été intégrée à la PACES nantaise.

Les efforts faits pour permettre une véritable mutualisation, notamment pédagogique, méritent d'être soulignés, ainsi que la très forte participation des étudiants au tutorat (95 % des étudiants inscrits). Parallèlement, les étudiants disposent d'un accès performant à l'information et aux outils pédagogiques ainsi que d'un accès très large sur le plan des horaires à la bibliothèque universitaire, ce qui leur permet de travailler dans de bonnes conditions. Ces aides à la préparation au concours sont également visibles au travers de la large numérisation des cours ainsi disponibles en podcast.

Pour autant, beaucoup d'informations manquent dans le dossier fourni, laissant supposer une difficulté à mettre en place un véritable suivi des étudiants aussi bien pour celles et ceux qui ont réussi (type de bac, mention, impact du redoublement, nombre de filières choisies, etc.) que pour celles et ceux qui sont en situation d'échec aussi bien en sortie de 1^{er} (S1) que de 2^{ème} semestre (S2), avec une offre de réorientation limitée.

L'absence d'un réel conseil de perfectionnement, outil précieux dans le pilotage d'une formation universitaire, est également à regretter. Parmi les missions qu'il pourrait endosser, la prise en compte de l'évaluation des UE par les étudiants, qui existe depuis peu et qui ne semble pas encore faire l'objet d'une analyse fine, contribuerait à l'amélioration du fonctionnement et des résultats au concours.

Points forts :

- Mutualisation pédagogique (avec équipe pédagogique conséquente et multidisciplinaire), logistique et administrative entre les filières de PACES.
- Tutorat bien développé.
- Numérisations des cours (podcast).
- Importante politique de communication et d'information auprès des étudiants tout au long de l'année.
- Très large ouverture de la bibliothèque universitaire.

Points faibles :

- Données manquantes sur les résultats des étudiants en fonction du baccalauréat et de la mention, du nombre de filières choisies, du redoublement, etc.
- Suivi très limité des étudiants en situation d'échec.
- Absence d'un réel conseil de perfectionnement.
- Usage de l'évaluation des enseignements par les étudiants peu précisé.

Conclusions :

La PACES de Nantes apparaît comme étant fortement attractive, dynamique et globalement bien organisée, tant au niveau de l'enseignement que du concours.

Une réelle politique d'information et de communication a été mise en œuvre pour les étudiants tout au long de l'année sur les contenus pédagogiques (assurés par une équipe enseignante conséquente et riche de professionnels cliniciens), les possibilités de réorientations (avec notamment des passerelles établies avec d'autres établissements partenaires nantais), et les études spécifiques à chaque filière (en termes de durée et programmes, de débouchés offerts, etc.). Les étudiants peuvent bénéficier d'un tutorat de qualité, qui connaît d'ailleurs un grand succès puisque 95 % d'entre eux y sont inscrits.

Cependant, certaines pistes d'amélioration peuvent être proposées, en particulier sur le suivi des étudiants en difficulté d'apprentissage ou en voie d'abandon, en nommant peut-être des tuteurs, en créant un semestre rebond, ou en développant les filières de réorientation attractives notamment pour les « reçus/collés ».

La capacité d'accueil étant limitée, les composantes de santé devraient rapidement réfléchir à des solutions si le nombre d'inscrits continue à croître tous les ans.

La formation devrait rapidement améliorer son pilotage, en définissant un réel conseil de perfectionnement. De plus, la formation de PACES nantaise pourrait gagner en lisibilité si certaines données manquantes dans le dossier fourni étaient renseignées, par exemple *i)* les résultats des étudiants en fonction du nombre de filières choisies et/ou de la mention au baccalauréat, *ii)* la proportion de redoublants et les effets du redoublement sur la réussite au concours, toutes filières confondues et par filière, et *iii)* l'autoévaluation (moyens mis en œuvre, acteurs).

Analyse

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	<p>Une journée porte ouverte est organisée pour les lycéens, et les enseignants et les étudiants participent à des réunions dans les lycées et les salons.</p> <p>De nombreux moyens/outils d'information sur la PACES sont relayés par la plateforme Moodle de l'Université de Nantes.</p> <p>Les débouchés offerts à l'issue de la PACES en cas d'échec au concours pourraient être largement développés eu égard au taux d'échecs en constante augmentation du fait de l'évolution des effectifs et d'une stabilisation des <i>numerus clausus</i>.</p>

<p>2- Structure et organisation de la PACES</p>	<p>Les enseignements sont réalisés sous forme de CM et de TD. Les CM sont dispensés dans trois amphithéâtres d'une capacité totale de 1500 places par relais vidéo. Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) sont utilisées en vue de la diffusion des supports de cours (à l'exception des cours d'anatomie) sur la plateforme Moodle. Les TD ont peu de chances d'être fortement interactifs eu égard à l'importance des groupes constitués (150 à 200 étudiants par groupe de TD).</p> <p>L'offre de formation de la PACES s'articule sur deux semestres pour toutes les filières et permet de valider 60 ECTS. Elle est dispensée sous forme d'un socle de sept UE communes à toutes les filières réparties sur l'année (30 ECTS au S1 et 20 ECTS au S2) autour duquel s'articulent au S2 des UE spécifiques à chaque filière (10 ECTS). Toutes les UE, communes ou spécifiques, sont pondérées d'un coefficient, parfois fort, en fonction de la filière choisie.</p> <p>La formation est organisée selon un volume horaire global d'environ 550 heures avec la répartition suivante : le tronc commun comprend 271,5 heures en S1 et 223 heures en S2 (dont respectivement 20 % et 17,5 % d'enseignements sous forme de TD) et les UE spécifiques ont un volume de 56 heures (dont un quart assuré sous forme de TD).</p> <p>Il n'existe pas de mutualisation d'UE avec d'autres établissements.</p>
<p>3- Organisation du concours</p>	<p>A la fin de chaque semestre (en décembre sur deux jours et en mai sur trois jours), les étudiants passent les épreuves classantes de la (des) filière(s) dans laquelle (lesquelles) ils se sont inscrits. Toutes les épreuves sont écrites sous forme de QCM (questions à choix multiple) à réponse simple ou multiple, ou de QIM (questions à items multiples) à réponse vrai/faux, à l'exception de l'étymologie qui est une épreuve rédactionnelle bénéficiant d'une double correction. Cependant, il n'est pas précisé si un 3^{ème} correcteur est sollicité en cas d'écart de notation entre les deux correcteurs et à partir de combien de points d'écart.</p> <p>L'organisation matérielle du concours et la correction des épreuves de type QCM/QIM, par lecture optique, sont assurées par des prestataires privés (les conditions de sécurité et la contractualisation pour la confidentialité ne sont pas précisées). La surveillance des épreuves est assurée par les enseignants des composantes du pôle santé. Aucune précision n'est donnée sur les méthodes d'évaluation des épreuves (distribution des réponses, histogramme). Est évoquée le développement d'une démarche de réflexion dans les cours, TD et questions d'examen pour ne pas sélectionner que sur la mémoire.</p>
<p>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</p>	
<p>4- Dispositifs en place</p>	<p>L'aide à la préparation au concours se traduit par la mise en place de plusieurs dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une semaine de pré-rentree, en présence de tuteurs et d'enseignants, avec remise à niveau dans certaines matières et conseils sur les méthodes de travail à acquérir ; - une place importante du numérique se traduisant par une proportion élevée (les deux tiers) de cours disponibles en podcast, par l'existence de forums d'échanges entre étudiants ou avec les enseignants, par la mise à disposition des ressources numériques à la bibliothèque universitaire de santé (600 places) sur de très larges plages horaires (15 heures/jour), tous les jours de la semaine grâce à l'initiative « NOCTAMBU » ; - l'existence d'un tutorat « dynamique » : 95 % des étudiants de PACES se sont inscrits au tutorat sur les trois dernières années. Très structuré, ce tutorat a de multiples objectifs. Les tuteurs de groupes (25-30 étudiants) et de matières proposent, en lien avec un enseignant référent, une aide au niveau de la pédagogie (via des exercices d'entraînement, la réalisation de concours blancs, etc.), et représentent également un soutien psychologique au cours de l'année de PACES. Les tuteurs participent par ailleurs à des actions de communication dans les lycées ou divers salons. <p>La prise en charge des étudiants en difficulté d'apprentissage ou en voie d'abandon est peu détaillée dans le dossier fourni, si ce n'est le fait qu'ils peuvent prendre contact avec les enseignants, la scolarité ou le tutorat.</p> <p>Un accueil spécifique des étudiants étrangers est organisé dans le cadre de la maison des étudiants étrangers de la Francophonie.</p>

<p>5- Réorientation</p>	<p>Avant la fin du S1 (fin novembre), une réunion d'information est programmée pour informer les étudiants sur de possibles réorientations auprès d'établissements partenaires nantais proposant une classe préparatoire <i>Physique, chimie, sciences de l'ingénieur</i>, un diplôme d'ingénieur en informatique ou d'autres formations à l'université. Le dossier fourni fait état d'une négligence des étudiants sur ces possibilités qui leur sont offertes, ce qui conduit bon nombre d'entre eux à se réorienter principalement vers les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), l'UFR (unité de formation et de recherche) de sciences, et à un moindre degré, le droit ou les STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives). Environ 5 à 10 % des étudiants sont réorientés vers d'autres formations à l'issue du S1. On peut toutefois regretter le manque de conventions formalisées avec d'autres établissements.</p> <p>A la fin du S2, à l'issue du classement final dans les différentes filières, si les étudiants ne sont pas classés en rang utile mais justifient d'une moyenne supérieure à 10/20 (« reçu-collé »), un redoublement (pour les primants) ou une réorientation (pour les primants et doublants) est possible. Pour cela, différentes passerelles ont été établies avec l'UFR de sciences de Nantes (avec possibilité de validation de la 1^{ère} année de licence (L1) <i>Advanced biology training</i> ou d'autres parcours et admission directement en 2^{ème} année de licence, L2) ou avec des écoles d'ingénieurs du réseau Polytech. Il est par ailleurs fait mention que les étudiants « reçus-collés » sont dispensés de l'écrit d'admission pour intégrer les IFSI pendant un an, ce qui leur permet de passer directement l'oral d'admission.</p> <p>Dans le cas où les étudiants ne sont pas classés en rang utile et ont obtenu une moyenne inférieure à 10/20 (« collé »), aucune information n'est disponible sur de possibles passerelles.</p> <p>De façon générale le dossier fourni contient peu d'informations sur le devenir des étudiants « collés » et sur le taux de redoublement.</p>
<p>6- Réinscriptions ultérieures</p>	<p>Pour les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne de 10/20 (étudiants « collés ») et dont le classement est environ trois fois le <i>numerus clausus</i> des cinq filières, une réorientation est conseillée dans une autre composante de l'université (souvent en L1 <i>Sciences de la vie</i>) afin de valider les 60 ECTS. Ceci devrait permettre aux étudiants de gagner en maturité, avant d'envisager s'ils le souhaitent un éventuel redoublement en PACES. Pour la rentrée 2014, cela a concerné une dizaine d'étudiants. Il est toutefois difficile d'apprécier l'efficacité de ce dispositif, car le dossier ne précise pas si les redoublants ont été classés en rang utile dans l'une des filières de leur choix.</p>
<p>TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS</p>	
<p>7- Effectifs et résultats</p>	<p>Le nombre d'inscrits en PACES est en augmentation constante, passant de 1262 pour l'année universitaire 2010-2011 à 1518 en 2014-2015. Cette progression concerne toutes les filières, avec des pics de progression variables selon les années.</p> <p>En moyenne, autour de 70 % des inscrits en PACES présentent le concours de médecine, contre 17,5 % pour la maïeutique, 26 % pour l'odontologie, 20 % pour la pharmacie et 39 % pour la kinésithérapie.</p> <p>Sur les cinq dernières années, la réussite moyenne dans les différentes filières est la suivante : autour de 23 % en médecine, 12 % en maïeutique, 11 % en odontologie, 38 % en pharmacie (avec une moyenne de 45 % sur les années 2010-2011 et 2011-2012 qui tend à se stabiliser autour de 33 % sur les trois dernières années) et 10,5 % en kinésithérapie. Pour les années 2013-2014 et 2014-2015, des données chiffrées montrent qu'environ 50 % et 75 % des étudiants ne s'inscrivent qu'à un seul ou deux concours, ceci afin d'optimiser les chances de réussite. Seuls 5 % des étudiants tentent les concours des cinq filières.</p> <p>Le taux de redoublement et les effets du redoublement sur la réussite au concours ne sont pas renseignés, pas plus que les résultats des étudiants en fonction du nombre de filières choisies.</p> <p>La très grande majorité (environ 90 %) des étudiants de la PACES proviennent de la région Pays de la Loire, ce qui fait de l'université nantaise un établissement de proximité.</p>

	<p>La quasi-totalité des inscrits à la PACES a obtenu un baccalauréat S (scientifique) avec une mention supérieure ou égale à la mention assez-bien.</p> <p>Si les flux d'étudiants en termes d'origine géographique, de baccalauréat et de mentions obtenues ont été bien décrits, les résultats aux différents concours en fonction de ces critères n'ont pas été précisés.</p>
<p>8- Suivi des étudiants réorientés</p>	<p>Sur l'ensemble des deux semestres de 2013-2014, une cinquantaine d'étudiants (environ 3 % des effectifs) a abandonné la formation en ne se présentant pas à toutes les épreuves. Compte-tenu du nombre croissant d'inscrits et des capacités d'accueil, le dossier fourni indique que 100 étudiants supplémentaires (soit 150 étudiants au total représentant presque 10 % de l'effectif total) n'ont pas été autorisés à s'inscrire en S2 durant l'année 2014-2015, sans que les modalités/critères n'aient été décrits. Le devenir de ces étudiants semble être complexe car ils ne peuvent être accueillis par d'autres composantes de l'université en raison d'un calendrier trop tardif pour valider une inscription.</p>
<p>PILOTAGE DE LA FORMATION</p>	
<p>9- Equipe pédagogique et jurys</p>	<p>L'équipe pédagogique est composée de 87 enseignants dont 34 PU-PH (professeurs des universités-praticiens hospitaliers), 15 MCU-PH (maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers), 10 PU et 21 MCU, 4 PH, un enseignant du 2nd degré, et deux enseignants non universitaires. Les CM sont dispensés par les PU-PH et les MCU-PH, les TD par les MCU-PH et les MCU. Cette composition témoigne d'une bonne complémentarité entre enseignants professionnels et académiques.</p> <p>En 2010, a été mis en place un comité de pilotage comprenant les responsables des trois UFR (Médecine et techniques médicales, Odontologie, Sciences pharmaceutiques et biologiques) et de l'Ecole de sages-femmes, des enseignants et un personnel administratif, dont le rôle était d'assurer l'ajustement de l'offre de formation (répartition des cours entre le S1 et le S2, équilibre CM/TD, absence de TD le vendredi après-midi, etc.).</p> <p>Depuis deux ans, ce comité de pilotage est remplacé par le jury de PACES. Il est présidé par l'un des deux responsables de la PACES et se compose d'enseignants responsables de disciplines de PACES et de représentants des quatre « composantes » du secteur santé ; on peut se demander pourquoi les cinq filières ne sont pas représentées. Le nombre de personnes constituant ce jury n'a pas été précisé. Outre la validation des classements à l'issue des délibérations des deux semestres, ce jury a également pour rôle la présentation d'un bilan des enseignements et des examens à mi-parcours et à la fin de l'année.</p> <p>Il n'est pas indiqué si un pré-jury est constitué et quel serait son rôle.</p>
<p>10- Conseil de perfectionnement</p>	<p>Le rôle de ce conseil de perfectionnement était assuré depuis 2010 par le comité de pilotage et est aujourd'hui remplacé par le jury de PACES, dont la composition et les rôles précis n'ont pas été très détaillés (<i>cf. supra</i>). Ceci laisse supposer qu'il n'existe pas à ce jour de véritable conseil de perfectionnement. Il serait souhaitable de dissocier les rôles de jury et de bilan, et de faire ce dernier en présence des étudiants, en collaboration avec une commission docimologique qui gagnerait à être créée.</p>
<p>11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants</p>	<p>Le dossier fourni n'est pas informatif quant à la mise en place de la procédure d'autoévaluation par l'établissement. Il est mentionné que le « pôle participe au GPO2 en créant un sous-groupe santé habilité à se prononcer sur la définition et l'organisation de la formation PACES ». Aucune donnée ne mentionne par exemple la date de mise en place de cette autoévaluation, ou les structures habilitées à sa réalisation.</p> <p>L'évaluation des enseignements de PACES par les étudiants est intervenue tardivement (depuis la rentrée universitaire 2014-2015), via la plateforme Moodle de l'Université de Nantes. Rien n'est dit sur la prise en compte de cette évaluation dans le processus d'amélioration de l'ensemble du dispositif PACES.</p>

FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA PACES	
12- Effectifs et résultats de la filière	<p>Les informations disponibles dans le dossier fourni ne permettent pas d'apprécier les taux de redoublements ni leurs effets sur la réussite au concours. De même, on ne dispose d'aucune donnée sur le taux de réussite en fonction de l'origine géographique, de la nature du baccalauréat et de la mention obtenue.</p> <p>*** Filière sciences médicales 2014/2015 : 1048 inscrits/1518, 218 admis soit 20,8 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le flux d'étudiants est en progression depuis cinq ans mais l'augmentation est surtout observée sur les deux 1^{ères} années ; elle est plus modérée sur les deux dernières années. - Le pourcentage d'étudiants ayant obtenu 60 ECTS est en nette progression (+18,4 %) sur les deux dernières années. On ne dispose pas de données sur cinq ans. - Les taux de réussite au concours sur cinq ans sont en baisse mais ceci s'explique par l'augmentation du nombre d'inscrits alors que le <i>numerus clausus</i> est pratiquement constant sur les cinq ans. <p>*** Filière pharmacie 2014/2015 : 314 inscrits/1518, 102 admis soit 32,5 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le flux d'étudiants est en progression depuis cinq ans. L'augmentation est surtout observée sur les deux 1^{ères} années. Cependant, ce flux diminue de près de 5 % au cours des deux dernières années. - Le pourcentage d'étudiants ayant obtenu 60 ECTS est en nette progression (+19,6 %) sur les deux dernières années. On ne dispose pas de données sur cinq ans. - Les taux de réussite au concours sur cinq ans sont en baisse mais ceci s'explique par l'augmentation du nombre d'inscrits alors que le <i>numerus clausus</i> reste pratiquement constant sur cinq ans. <p>*** Filière odontologie 2014/2015 : 360 inscrits/1518, 39 admis soit 10,8 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le flux d'étudiants est en progression depuis cinq ans mais l'augmentation est surtout observée sur les deux 1^{ères} années. Cependant, comme pour la filière pharmacie, ce flux diminue de près de 5 % au cours des deux dernières années. - Le pourcentage d'étudiants ayant obtenu 60 ECTS est en nette progression sur les deux dernières années (+10,7 %). Nous ne disposons pas de données sur cinq ans. - Les taux de réussite au concours sur cinq ans sont relativement stables. <p>*** Filière maïeutique 2014/2015 : 272 inscrits/1518, 27 admis soit 9,9 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le flux d'étudiants est en progression depuis cinq ans mais stable sur les trois dernières années. - Le pourcentage d'étudiants ayant obtenu 60 ECTS est en nette progression sur les deux dernières années (+15,1 %). On ne dispose pas de données sur cinq ans. - Les taux de réussite au concours sur cinq ans sont en baisse mais stables sur les trois dernières années. <p>*** Filière kinésithérapie 2014/2015 : 593 inscrits/1518, 60 admis soit 10,11 %.</p>

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

L'enseignement des 2^{ème} et 3^{ème} années du DFG de maïeutique est bien présenté dans les documents joints, notamment sur le plan organisationnel. En revanche, les éléments précis sur les enseignements n'ont pu être analysés faute de données fournies. Le déroulement des enseignements et des épreuves est conforme aux recommandations nationales.

Les moyens humains sont suffisants pour permettre un encadrement personnalisé des étudiants. Les moyens informatiques semblent présents mais ne sont guère détaillés dans le dossier fourni. La proximité de l'école de sages-

femmes avec le pôle de gynécologie-obstétrique du CHU, facilite le suivi des étudiants en stage et assure une bonne intégration dans un parcours professionnel.

Il existe une ouverture à la recherche avec la possibilité de suivre une 1^{ère} année d'un master (M1) à finalité recherche. En revanche, aucune lisibilité en termes de faisabilité (choix, adaptation des cours pour faciliter le suivi de l'enseignement) n'est détaillée pour accéder à d'autres masters. Si l'école tire bénéfice de sa place au sein du CHU, sa proximité avec les instituts de formation lui fait perdre une partie de son caractère universitaire. Cette situation est entretenue par le fonctionnement selon les anciennes procédures (conseil technique, directeur technique et d'enseignement).

Points forts :

- Important encadrement qui permet un suivi assez personnalisé des étudiants.
- Situation favorable au sein du pôle de gynécologie-obstétrique.
- La formation facilite l'accès à un M1 à finalité recherche.

Points faibles :

- Dossier fourni manquant de précisions.
- Manque de lisibilité du DFG dans son environnement universitaire.
- Absence d'intégration à l'université et fonctionnement régi par d'anciennes procédures.

Conclusions :

Le rapprochement de l'école de sages-femmes avec l'université, en particulier avec ses composantes en santé, pourrait être un moyen de tirer profit des moyens numériques disponibles (avec accès aux cours) mais également de faciliter l'accès à d'autres M1 à finalité recherche. Cela permettrait notamment de différencier l'école de sages-femmes des autres instituts de formation auxquels elle est rattachée, tout en lui laissant la proximité hospitalière propice aux stages.

Analyse

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Structure générale et modalités pédagogiques	<p>Les objectifs de la formation sont clairs et les modalités d'évaluation sont bien renseignées dans le dossier fourni. En revanche, le contenu détaillé des différentes disciplines n'a pu être finement analysé car il figure dans le livret de l'étudiant qui n'est pas joint au dossier fourni.</p> <p>La répartition des cours en CM et TD n'est pas précisée. L'accès internet et à la plateforme est décrit mais la mise des cours sur la plateforme numérique n'est pas décrite.</p> <p>Une salle de simulation, qui se trouve dans le pôle de gynécologie-obstétrique du CHU, est mutualisée mais les modalités d'utilisation ne sont pas précisées.</p>
2- Dispositifs particuliers	<p>Il existe une certaine mutualisation avec les étudiants en médecine pour l'enseignement de la séméiologie, de l'immunologie et de la génétique médicale. Les aménagements organisationnels de cette mutualisation ne sont pas précisés.</p> <p>L'inscription en M1 à finalité recherche est possible au sein de la mention <i>Biologie santé</i>, mais aucune précision n'est apportée pour d'autres masters, en particulier sur les adaptations aux enseignements pour permettre aux étudiants de suivre ce cursus parallèle.</p> <p>Des étudiants sont admis par le biais de passerelles (nombre non précisé), avec une mise à niveau réalisée à leur demande par des travaux pratiques. On peut regretter l'absence de tutorat pour ces quelques cas. Aucune précision n'est fournie concernant les étudiants présentant un handicap.</p>

DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
3- Dispositifs en place	<p>L'information sur le déroulé de l'enseignement et son contenu est regroupée dans le livret pédagogique spécifique à chaque année et par le biais d'une communication orale à l'occasion de l'accueil des étudiants.</p> <p>Il y a un enseignant référent par année et un enseignant par cycle. Le rôle de chacun n'est pas présenté. L'aide aux étudiants en difficulté passe par la sage-femme référente ou par la directrice.</p> <p>Il existe une possibilité de dette d'UE lors du passage de 2^{ème} en 3^{ème} année, si celle-ci ne dépasse pas 12 ECTS et que la note est comprise entre 8 et 10/20.</p>
4- Ouverture à l'international	<p>Il n'y a pas de réel développement à l'international, même si on note la possibilité de stages à l'étranger (Afrique notamment) et l'accueil par le pôle de gynécologie-obstétrique de partenaires chinois en périnatalité.</p> <p>L'école est par ailleurs investie dans l'université virtuelle de maïeutique francophone.</p>
PILOTAGE DE LA FORMATION	
5- Eléments du pilotage	<p>A ce jour, l'école reste régie par les anciennes procédures avec un conseil technique présidé par la direction générale de l'agence régionale de santé (DGARS) et un directeur technique et d'enseignement. Six sages-femmes enseignantes, une directrice et un secrétariat encadrent l'ensemble de la formation (DFG et DFA (Diplôme de formation approfondie), hors PACES) soit un ratio d'un enseignant (directrice comprise) pour 16 étudiants.</p> <p>Les jurys sont présidés par le directeur technique et d'enseignement. On ne trouve aucun élément concernant l'évaluation des enseignements par les étudiants (hormis une fiche concernant une UE optionnelle humanitaire) et rien n'est signalé sur l'autoévaluation.</p>
BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
6- Effectifs et suivi	<p>D'après les informations disponibles, les effectifs sont de 27 étudiants mais l'évolution sur cinq ans n'est pas détaillée.</p> <p>Aucune donnée sur le nombre de redoublements et le nombre d'étudiants inscrits par le biais de passerelles n'est fournie dans le dossier.</p>

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ DE NANTES

Nantes, le 30 mai 2016

Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Suivi par : Soizic GOURDEN
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
Soizic.gourden@univ-nantes.fr
+33 (0) 240998407

Objet: Retour sur le rapport d'évaluation du Grade Licence : DFGSM MAIEUTIQUE

L'université de Nantes remercie l'HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de l'Université de Nantes.

Vous trouverez ci-après les réponses des responsables de formations ou de composante aux interrogations formulées dans les rapports et les commentaires sur les recommandations communiquées.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces retours, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président Formation et Vie
Universitaire

Dominique AVERTY



UNIVERSITÉ DE NANTES

Éléments de réponse aux rapports d'évaluation de l'HCERES

Identification de la formation :

Champ de formation	Santé
Type (Licence, LP, Master)	Licence
Intitulé du diplôme	Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
Responsable de la formation	Isabelle Derrendinger

Observations :

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES

1-Structure générale et modalités pédagogiques

Le contenu détaillé des différentes disciplines enseignées au cours du 1^{er} cycle, ainsi que les objectifs cliniques à atteindre sont présentés dans les livrets des étudiants (arrêté du 19 juillet 2011 concernant le DFGSMA, détaillé à la fin de chaque livret).

Les ED et TP représentent 10% du volume total des enseignements. En obstétrique, pédiatrie, gynécologie : ils représentent 30% des enseignements.

La mise en ligne des cours sur la plate-forme numérique est réalisée par l'enseignante référente de promotion. Tous les ordinateurs dédiés aux étudiants ont un accès direct, installé sur le bureau informatique, à la plate-forme numérique et au campus virtuel de maïeutique francophone. L'accès à la salle informatique est possible 24h/24h pour les étudiants en maïeutique car il s'agit d'un espace sécurisé, dont l'accès est contrôlé par lecteur de badge.

La salle de simulation est utilisée lors des ED (encadrés par les enseignantes) de soins généraux, d'obstétrique, de pédiatrie et de gynécologie. D'autre part, elle est en libre accès la journée, pour les étudiants en maïeutique, avec possible encadrement pédagogique par une enseignante, dès lors que celui-ci est planifié.

La salle de simulation est aussi accessible aux étudiants en médecine, encadrés par un médecin du service de gynécologie-obstétrique. La réservation des locaux est réalisée à l'aide d'un outil numérique, spécifique aux instituts de formation du CHU.

<p>2-Dispositifs particuliers</p>	<p>Les aménagements des enseignements mutualisés avec les étudiants en médecine sont organisés entre l'enseignant référent en médecine et l'enseignante référente en maïeutique, pour l'année suivante, en tenant compte de la logique pédagogique dans la répartition des unités d'enseignement et des ECTS par semestre.</p> <p>Afin de faciliter l'accès des étudiants sages-femmes au M1 à finalité recherche, les jeudis après-midi sont libérés.</p> <p>Les étudiants accueillis par le biais de la passerelle étaient au nombre de deux pour l'année 2014-2015 : 1 étudiante a été accueillie en L2 et 1 étudiante en L3. Ces étudiantes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé de la part de l'équipe pédagogique.</p> <p>Les locaux de l'école de sages-femmes sont aménagés pour permettre l'accès aux étudiants présentant un handicap. Par ailleurs, l'organisation des examens est conforme aux aménagements préconisés par le Centre de Santé de l'Université de Nantes, pour les étudiants bénéficiant d'un tiers-temps.</p>
<p>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</p>	
<p>3-Dispositifs en place</p>	<p>L'enseignante référente de l'année est l'interlocuteur pédagogique de référence des étudiants concernés. Elle assure la planification des enseignements théoriques et cliniques, conformément aux textes en vigueur. Elle réalise les évaluations cliniques des étudiants concernés, assistée par l'enseignante référente de cycle. Elle assure les enseignements dans son domaine spécifique de compétences (droit à la santé, éthique médicale, sociologie...), quel que soit l'année d'études.</p> <p>L'enseignante référente de cycle est l'interlocuteur pédagogique de 2ème ligne. Elle est garante du suivi pédagogique individuel des étudiants au sein du cycle de formation. Elle assiste l'enseignante référente d'année lors des évaluations cliniques d'année.</p>
<p>PILOTAGE DE LA FORMATION</p>	
<p>5-Eléments du pilotage</p>	<p>Les procédures qui régissent le pilotage de l'école (notamment conseil technique et directeur technique et d'enseignement) sont conformes au cadre réglementaire défini par l'arrêté du 11 septembre 2009 relatif aux modalités d'agrément des écoles de sages-femmes et de cadres sages-femmes.</p>

	<p>Conformément à l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants sages-femmes, la commission d'attribution des crédits est présidée par le Président de l'Université ou son représentant.</p> <p>Le dispositif de formation théorique et clinique (terrains de stage) fait l'objet d'une évaluation annuelle et anonyme, par l'ensemble des étudiants). Les unités optionnelles (UE optionnelle humanitaire, par exemple) sont évaluées à l'issue de leur dispensation. Les résultats sont soumis au Conseil technique en vue d'un éventuel réajustement.</p>
<p>BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS</p>	
<p>6-Effectifs et suivi</p>	<p>Le taux de redoublement est faible : 1 étudiante a redoublé l'année de L2 en 2013-2014 et 1 étudiante a redoublé l'année de L2 en 2014-2015.</p>



UNIVERSITÉ DE NANTES

Éléments de réponse aux rapports d'évaluation de l'HCERES

Identification de la formation :

Champ de formation	Santé
Type (Licence, LP, Master)	Diplôme de formation générale en sciences médicales
Intitulé du diplôme	PACES
Responsable de la formation	M Denis – A Hamel

Observations :

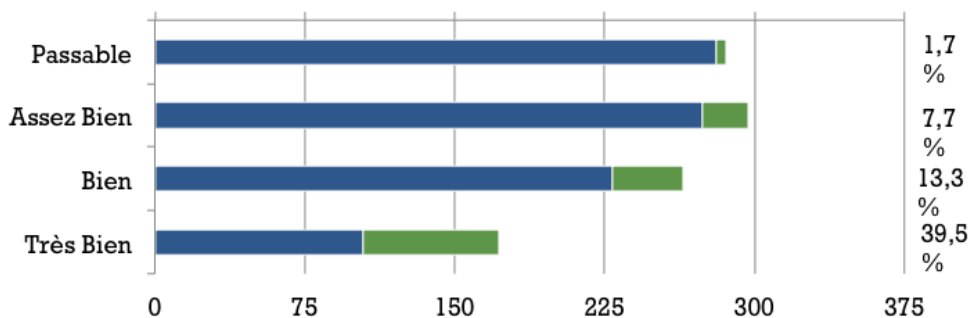
Données manquantes sur les résultats des étudiants en fonction du baccalauréat et de la mention, du nombre de filières choisies, du redoublement, ...

Ces données non pas été intégrées au dossier initial, mais elles existent et sont présentées lors des différentes réunions organisées avec les étudiants (réunion de pré-rentrée, réunion de rentrée du second semestre, journées portes ouvertes, ...).

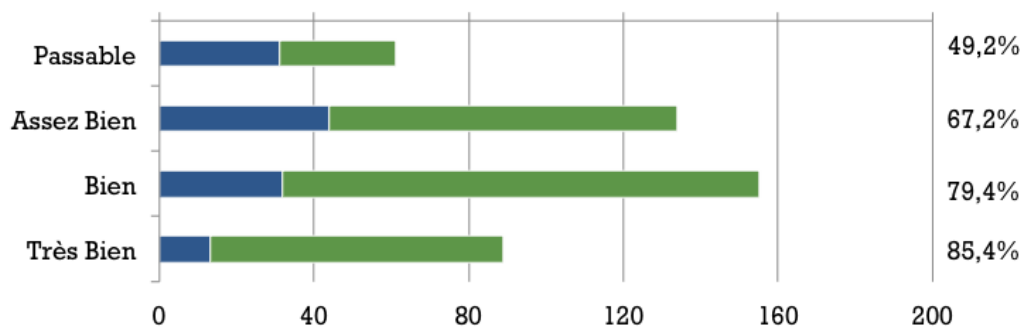
A titre d'exemple, voici des données correspondant à l'année 2014-2015.

	Série S	Autres séries	Equiv. bac
Primants Inscrits	1020 (95%)	39 (3,6%)	14 (1,3%)
Primants Reçus	131 (99,3%)	0 (0%)	1 (0,7%)

Importance de la série du bac sur la réussite au concours pour les étudiants primants



Importance de la mention obtenue au bac sur la réussite au concours pour les étudiants primants Bleu : étudiants non reçus; Vert : étudiants reçus



*Importance de la mention obtenue au bac sur la réussite au concours pour les étudiants redoublants
Bleu : étudiants non reçus; Vert : étudiants reçus*

Suivi très limité des étudiants en situation d'échec

En cours d'année, les étudiants qui présentent des difficultés sont reçus par un enseignant / responsable de la PACES (F Nazih, A Hamel, M Denis). Cet enseignant donne des conseils, et remonte les informations aux responsables de l'année.

A la fin du S1, les étudiants qui le souhaitent peuvent prendre rendez-vous avec un des enseignants. Cet échange est l'occasion de faire un bilan sur le semestre passé et de donner aux étudiants des conseils concernant le choix des filières. Ceux qui ne sont pas autorisés à poursuivre s'informent sur les possibilités de réorientation.

A la fin du S2, nous recevons également les étudiants qui sont classés en rang utile et souhaitent des conseils de choix. Des conseils de réorientation peuvent être données à cette occasion.

Mais comme cela est indiqué dans l'évaluation, les possibilités de réorientation sont encore trop limitées. La mise en place d'un semestre « rebond » est régulièrement évoquée. Mais nous sommes rapidement confrontés à des difficultés d'organisation (pratiques et notamment financières).

Nous sommes également à la recherche d'établissements afin de mettre en place des passerelles. Cette année, l'école Polytech Nantes a accepté de prendre 30 étudiants reçus-collés. C'est une étape dans notre processus. Mais les solutions sont peu nombreuses.

Afin de trouver des solutions pour étendre notre offre, nous envisageons de nous réunir avec les universités voisines pour un partage d'idées (Rennes et Tours par exemple, Angers étant en phase d'expérimentation).

Le suivi des étudiants ayant quitté l'université est difficile à envisager. Mais pour ceux qui sont réorientés en interne, nous allons réfléchir à la mise en place d'un système permettant de collecter les informations sur leur devenir.

De même, nous allons procéder à l'évaluation des résultats des étudiants :

- Autorisés à tripler (dérogation)
- Autorisés à se réinscrire après obtention de 60 ECTS

Absence d'un réel conseil de perfectionnement

Ce conseil a fonctionné pendant les premières années de la PACES. Nous allons le remettre en place. Une première réunion va être programmée pour le début du mois de juillet. Les responsables des différentes UEs seront conviés. Les résultats de l'année seront analysés. Nous échangerons sur les difficultés rencontrées pendant l'année, et les évolutions souhaitées pour l'année à venir seront discutées.

Evaluation des enseignants par les étudiants

Ces évaluations sont réalisées dans les années suivantes, mais rien n'a encore été mis en place en PACES. Nous allons nous inspirer de ce qui est fait dans les années suivantes pour mettre en place un système d'évaluation des enseignants en PACES. Deux sessions sont à prévoir (S1 et S2), réalisées entre la fin des cours et les épreuves du concours. La restitution de ces évaluations sera faite lors du conseil de perfectionnement.